

NATIONS UNIES



CONSEIL  
DE TUTELLE

Document INDEX UNIT  
MASIE

C NOV 1951



Distr.  
GÉNÉRALE

T/PET.7/269  
17 septembre 1951

ORIGINAL : FRANÇAISE

PETITION DE M. JOHN AMATE ATAYI,  
PRESIDENT DU PARTI TOGOLOIS DU PROGRES

CONCERNANT LE TOGO SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article

complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire  
général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle  
et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration  
du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du  
20 août 1951 émanant de M. John Amaté Atayi, Président du Parti togolais du  
Progrès et concernant le Territoire sous tutelle du Togo sous administration  
française.

C O P I E

PARTI TOGOAIS DU PROGRES

Lomé, le 20 août 1951

LE PRESIDENT DU PARTI TOGOAIS DU PROGRES

A Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation  
des Nations Unies

NEW YORK

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous nous sommes volontairement laissés distancer largement par le Comité de l'Unité Togolaise dans la pratique qui consiste à inonder, à propos de tout et de rien, votre Secrétariat de multiples pétitions tendancieuses, souvent désobligeantes et calomnieuses à l'égard de notre parti. Ce n'est pas que nous n'ayons pas nous aussi de nombreux sujets de protestation, et les plus graves contre le Comité de l'Unité Togolaise lui-même, mais nous ne sommes pas animés de l'esprit d'obstruction systématique, agressive et destructive qui justifie l'attitude du C.U.T. Non plus, la politique suivie par notre parti n'a pas pour objectif le changement immédiat de la puissance administrante actuelle, préoccupation qui commande, sans aucun scrupule, de sauter sur le moindre incident et de diffuser dans les journaux des informations grossièrement fausses, comme le font le Comité de l'Unité Togolaise et la All Ewe Conference, pour essayer de prouver tout ce que l'on veut sauf la vérité.

Nous savons que des incidents, il s'en produit tous les jours dans tous les pays du monde, et quand il en survient un ici, la ligne de conduite de notre parti est de demander à l'Autorité administrante d'en prévenir le retour. Nous n'usons jamais de représailles, nous sommes trop attachés au respect de l'ordre et de la tranquillité publics. Nous nous sommes toujours abstenus de vous importuner, prenant soin de rechercher dans une franche collaboration avec l'Autorité administrante les solutions pratiques et satisfaisantes qu'exigent les situations qui se présentent. Au lieu de cela, nous aurions pu faire étalage de la série d'incidents graves fomentés journallement par le Comité de l'Unité Togolaise.

Le dernier incident tragique créé par ce parti est le suivant :

En février 1948 mourait Hounouvi, chef traditionnel du village d'Agbétiko, dans le Cercle d'Anécho. Le Comité de l'Unité Togolaise suscitait aussitôt la candidature d'un certain Grégoire Amouzou pour faire pièce à celle, toute normale, du fils du chef défunt, Ayité Hounouvi, parce que celui-ci est un membre de notre parti. La prétention usurpatrice de Grégoire Amouzou était, d'entrée, appuyée par des manifestations d'intimidation et de menaces dirigées contre Ayité Hounouvi et ses partisans, car la population du village, par les manœuvres du C.U.T., s'est trouvée divisée en deux clans farouchement hostiles l'un à l'autre. Il s'ensuivait une atmosphère d'agitation permanente.

Devant cette situation, l'Administration, par faiblesse, croyait bien faire, pour calmer les esprits échauffés, en plaçant Ayité, le vrai chef, et Amouzou, l'usurpateur, à la tête de chacun des deux clans. Nous avions vivement protesté contre cette dualité de commandement dans un petit village, soulignant que c'était là une fausse solution portant en germe de très graves inconvénients.

Ce que nous redoutions ne devait pas tarder à arriver : en décembre 1948, une bagarre éclata, heureusement circonscrite grâce à la pondération et au sang-froid de Ayité Hounouvi. Respectueux de l'autorité et de l'ordre établi, nous avions invité notre ami Ayité Hounouvi et ses partisans à ne pas répondre aux provocations réitérées, de façon à éviter tout nouvel incident, et à en appeler aux juridictions compétentes en vue de mettre fin à une situation contraire à la coutume et préjudiciable à l'ordre.

L'affaire de la succession de la chefferie a été ainsi déférée au tribunal coutumier puis, en appel, au Tribunal du deuxième degré qui, l'un et l'autre, ont proclamé la légitimité de Ayité Hounouvi, fils et petit-fils des chefs d'Agbétiko. La coutume et la tradition, aussi bien que la simple équité, ont enfin prévalu et l'Administration sanctionnait le 25 juillet 1951 le choix de Ayité Hounouvi reconnu pour leur chef coutumier et traditionnel par la quasi unanimité des habitants du village d'Agbétiko, à l'exception d'un petit noyau d'opposants abandonnés depuis par leurs partisans de la première heure qui sont venus se ranger sous l'autorité du vrai chef.

Ce choix était consacré par des cérémonies d'intronisation qui eurent lieu le 10 août 1951 en présence du Commandant de Cercle. Le Comité de l'Unité Togolaise qui s'est partout aliéné la sympathie et la confiance des populations togolaises, perdait une fois de plus la face.

De la même façon qu'il avait manifesté son dépit après les élections législatives de juin par des actes de banditisme et de terrorisme, ce parti subversif a organisé à Agbétiko des émeutes qui ont pris un tour tragique après le départ du Commandant de Cercle. Il y a eu des blessés graves parmi les partisans du chef, assaillis par des hommes de main du C.U.T. L'un d'entre eux a succombé le 12 août à ses blessures.

Nous avons estimé absolument nécessaire de dénoncer solennellement aujourd'hui les odieux agissements du Comité de l'Unité Togolaise, agissements que le Conseil de Tutelle couvre sans le savoir. La quasi unanimité des populations du Togo ont proclamé, sous différentes formes, que le mouvement éwé était créé dans la subversion par un groupe d'aventuriers et que la question éwé, qui est un mythe, ne se posait pas. Malheureusement le Conseil de Tutelle n'a pas tenu compte d'une opinion unanime aussi clairement exprimée. En accordant une attention démesurée à l'affaire et en en ajournant de session en session le règlement définitif, il a fait naître l'espoir que le mythe éwé finirait par triompher et a encouragé ses zélateurs à agiter et à troubler la paix et la tranquillité publiques. C'est en effet depuis que la question éwé s'est malencontreusement posée que l'on enregistre dans ce pays légendairement calme des incidents du genre de ceux que nous prenons la liberté de vous signaler.

S'il nous est enfin permis d'émettre un voeu, c'est de voir la Haute Instance internationale qu'est le Conseil de Tutelle classer définitivement cette question tribale éwé à l'aide de laquelle quelques effrontés ambitieux cherchent à asservir le Togo à leur plus grand profit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général l'assurance de notre haute considération./-

(signé) John A. Atayi

John Amaté ATAYI  
Président du Parti Togolais du Progrès

Reçu au siège des Nations Unies le 28 août 1951.

- - - - -